

# Calendrier des dépôts de dossiers

**Chaque année plusieurs dossiers sont rejetés par l'agence nationale à cause de retards minimes ou d'erreurs dans les dates de projets :  
soyez très attentifs !**

Il y a 3 tours de sélection par an. Le calendrier est identique chaque année et dans tous les pays participant au programme.

La date **limite** d'envoi des dossiers dépend de la date de réalisation de votre projet :

1<sup>er</sup> février pour les projets qui débutent entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre  
1<sup>er</sup> mai pour les projets qui débutent entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 janvier  
1<sup>er</sup> octobre pour les projets qui débutent entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin

## **Distinction entre dates du projet et dates de l'activité**

Toutes les demandes soumises dans le cadre du programme Jeunesse en action doivent indiquer deux types de dates : les dates du projet et les dates de l'activité.

### **Dates de projet**

Celles-ci correspondent à la date à laquelle le projet débute et la date à laquelle le projet se termine. L'intervalle de temps entre ces deux dates correspond à la **période d'éligibilité des dépenses**, ce qui implique que les coûts liés au projet doivent être compris pendant cette période. Cette période englobe la préparation et l'évaluation finale du projet.

### **Dates de l'activité**

Celles-ci correspondent à **la date pendant laquelle la principale activité a lieu** (le premier et le dernier jour d'un Echange de jeunes, Séminaire, etc.). Cette période exclue les phases de préparation et l'évaluation finale du projet.